

# Signature électronique

## Enfin réalité !

En janvier dernier, Claude Wiseler, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative et Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur ont annoncé l'entrée en vigueur prochaine de la tant attendue signature électronique dans des applications en ligne de l'Etat. Si les entreprises peuvent d'ores et déjà en profiter, le grand public devra encore attendre un peu pour signer sans se déplacer.

Il en aura fallu du temps, sept années précisément, pour que la signature électronique soit réellement opérationnelle sur les sites et portails électroniques des administrations luxembourgeoises. Les premiers à pouvoir bénéficier de ces services en ligne depuis 2007 et de la carte à puce développée par LuxTrust ont été les entreprises. Côté tarifs, il faut déboursier une cinquantaine d'euros pour la carte à puce, la carte contenant l'identification de son propriétaire et la signature électronique légale. Depuis décembre 2007, LuxTrust offre également aux entreprises qui ont besoin d'un plus grand nombre de certificats professionnels la possibilité d'acquiescer un abonnement auprès de LuxTrust avec cartes à puces à un prix plus favorable. Les premières applications administratives en ligne destinées au grand public seront, quant à elles, opérationnelles au cours du second semestre 2008.

LuxTrust a été constituée en 2005 par l'Etat luxembourgeois (actionnaire majoritaire) et plusieurs acteurs majeurs de la place financière et du secteur privé pour faire face aux besoins croissants de sécurité et de confidentialité tant au niveau du commerce électronique que dans les relations par voie électronique entre citoyens, administrations et entreprises. Techniquement, LuxTrust délivre les certificats électroniques pour l'identification des personnes et la sécurisation de la signature électronique. Les cartes à puce (Smartcards) LuxTrust sont munies de deux certificats électroniques et de leurs clés privées respectives. Elles sont valides pendant 3 ans et peuvent être renouvelées en ligne juste avant l'expiration de ces 3 ans (*re-key*). Ce *re-key* vous permettra de ne pas devoir vous réinscrire dans les applications auxquelles vous avez accès et cela vous évitera de devoir vous faire identifier à nouveau.



**LUXTRUST**

Les prochains mois verront apparaître des applications en ligne comme le projet eTVA. Le projet PLDA (*Paperless Douanes et Accises*) fonctionne déjà depuis septembre 2007. Quant au Registre de Commerce et des Sociétés, il peut d'ores et déjà être consulté en ligne et offrira bientôt la possibilité de faire des dépôts en ligne. A noter également la solution *MultiLine* (le service *e-banking* luxembourgeois pour les professionnels) qui existe depuis 1992 et dont la nouvelle version est en phase pilote depuis novembre 2007. A l'attention des entreprises, le ministre Krecké précise que c'est maintenant « le moment idéal pour se procurer une telle carte à puce si elles ne veulent pas rater le train en marche ». Les cartes à puce de la société LuxTrust S.A. sont depuis quelques mois disponibles dans une trentaine de points de vente à travers le Grand-Duché (BCEE, Dexia, Banque de Luxembourg, ING, Fortis, P&T, Banque Raiffeisen, Chambre de Commerce).

Citoyens et entreprises devraient donc se réjouir d'une telle nouvelle : concrètement, cela devrait permettre une réduction des délais de traitement et un allègement des procédures d'accès à l'information du citoyen ou des entreprises. Bien entendu, cela n'empêchera nullement les adeptes du « contact physique » de se rendre à l'administration de leur choix pour régler leur dossier sur place. /

Fatima Benabdelaziz

Pour plus d'informations : [www.luxtrust.lu](http://www.luxtrust.lu)